



Accident de voiture sur le trajet de retour du travail

Par **Leclercq catheline**, le **06/03/2017 à 15:19**

Bonjour. En revenant de mon travail, j'ai perdu le contrôle de mon véhicule à cause de la neige. Je me suis retrouvée dans la clôture en grillage d'une maison. J'ai fait un constat avec les propriétaires. Mon véhicule a été emmené par la dépanneuse. Le souci est que mon assurance a été résiliée donc je sais bien que je vais devoir payer la dépanneuse de ma poche. Mais mon véhicule est très endommagé à l'avant. Est-ce que je peux décider moi-même de la destruction ou il faut que ce soit un expert qui décide. J'ai fait la déclaration au niveau de mon employeur (boîte interim) car c'était sur le trajet du travail. Est-ce qu'il est possible de faire fonctionner leur assurance. Merci

Par **Visiteur**, le **06/03/2017 à 15:27**

Bonjour,
en clair vous roulez sans assurance ? Donc les dégâts sur la clôture seront de votre poche aussi !? Et pas certain que la boîte d'interim assume votre assurance puisque vous n'en n'aviez pas !?

Par **Leclercq catheline**, le **06/03/2017 à 16:21**

Oui j'avais bien compris que je vais devoir prendre tous les frais à ma charge. Seulement pour mettre le véhicule à la casse. Je peux le faire sans passer par qui que ce soit ?

Par **Visiteur**, le **06/03/2017 à 16:28**

je ne pense pas. Vous êtes la propriétaire ? donc vous en faites un peu ce que vous voulez ? Vous en appelez un et avec un peu de chance il viendra vous en débarrasser.